



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Message de Mme Audrey Azoulay,**

**Directrice générale de l'UNESCO,**

**à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le trafic illicite  
des biens culturels**

**14 novembre 2020**

Le 14 novembre 1970, la Conférence générale de l'UNESCO adoptait la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*.

Cinquante ans après jour pour jour, nous célébrons la première Journée internationale de lutte contre le trafic illicite des biens culturels, adoptée à l'unanimité des 193 États membres de l'UNESCO.

Cette Journée est l'occasion de faire le bilan des avancées permises par ce texte décisif – qui a abouti à renforcer la coopération internationale, encourager la restitution de biens, et qui a aussi suscité l'adoption d'autres textes comme la Convention UNIDROIT.

Cinquante ans après, de nouveaux défis sont cependant devant nous, à commencer par le pillage à grande échelle des sites archéologiques en zones de conflits, récemment exacerbé par la pandémie de COVID-19. En effet, en affectant la surveillance des sites archéologiques, la pandémie a favorisé le trafic de manière tangible.

Cinquante ans après, c'est aussi le défi du numérique qu'il faut relever, alors que le trafic se ramifie de plus en plus en ligne.

Or il faut le réaffirmer sans ambiguïté : le trafic illicite de biens culturels ne fait pas que financer des organisations mafieuses et terroristes ; parce qu'ils dépossèdent les peuples de leur patrimoine et de leur histoire, parce qu'ils entravent le travail

scientifique et archéologique, souvent de manière irrémédiable, les trafiquants d'arts sont des destructeurs de patrimoine.

Ce cinquantenaire est donc l'occasion de renforcer considérablement la lutte contre ce phénomène en expansion.

Dans la lignée de son rôle historique, l'UNESCO y prendra bien sûr toute sa part. D'abord en continuant à soutenir nos États membres, en améliorant les législations nationales, en favorisant la coopération internationale, en formant des professionnels de la culture et des douanes, en leur apportant une expertise technique.

Mais c'est aussi au plus grand public, et plus précisément aux acheteurs potentiels d'œuvres pillées, qu'il faut s'adresser – car il n'y a pas d'offre sans demande. C'est justement à eux qu'est destinée notre grande campagne de communication « Le vrai prix de l'art », que l'UNESCO vient de lancer.

Pour prolonger ces efforts, la plus large adoption de certificats de provenance, la création de forces spécialisées par les États membres, le renforcement de la veille sur Internet, sont autant de pistes à creuser.

L'UNESCO est aujourd'hui prête à appuyer toutes les initiatives qui iraient en ce sens, en collaboration avec tous ses partenaires – INTERPOL, l'ICOM, l'Organisation mondiale des douanes, UNIDROIT, les Carabiniers italiens, et tant d'autres.

En ce 14 novembre, l'UNESCO voudrait ainsi appeler chacune et chacun à prendre conscience que voler, vendre ou acheter une œuvre pillée, c'est participer à un pillage des peuples et des mémoires.